



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : CE/PHD/AVDE/ND/cb/14-103/w

Votre correspond. : **Claude Emonts**

081 24 06 50

federation.cpas@uvcw.be

Monsieur Paul Magnette,
Ministre-Président
Rue Mazy, 25-27
5100 Namur

Annexe : /

Namur, le 23 octobre 2014

Monsieur le Ministre-Président,
Cher Monsieur Magnette,

Concerne : les incertitudes qui inquiètent les CPAS pour l'élaboration de leur budget 2015

Vous n'êtes pas sans savoir que les CPAS sont occupés à construire leur budget pour 2015.

Force est de constater qu'ils manquent crucialement de nombreuses informations qui seraient nécessaires à un travail sérieux et, plus encore, nécessaires pour construire ou réorienter les politiques qu'ils mènent. La Wallonie nous oblige à produire notre budget de plus en plus tôt mais sans nous donner les informations pour rencontrer correctement cette exigence.

Certes, nous avons de ci, de là obtenu des réponses partielles. C'est ainsi que le Ministre des Affaires sociales a annoncé à l'ensemble des coordinateurs que les subsides concernant les Relais sociaux et les Relais santé, y compris les subsides pour les plans grands froids, étaient garantis pour 2015. C'est ainsi que le Ministre de l'emploi a annoncé les mesures concernant la valeur des points APE (on notera au passage que le coût de cette mesure n'est pas négligeable pour les CPAS qui bénéficient de nombreux points APE). C'est ainsi encore que nous avons appris de la bouche du Ministre des pouvoirs locaux que le FSAS serait augmenté - au-delà de l'inflation - comme prévu.

Mais cela ne suffit pas, loin de là, même si certaines de ces nouvelles sont positives. C'est ainsi que nous souhaiterions avoir des réponses précises et rapides aux questions suivantes, ne serait-ce que par respect pour les personnes en précarité qui bénéficient d'une manière ou d'une autre de notre action sociale et par respect pour les travailleurs sociaux et autres, pleinement investis dans leurs missions, qui dépendent de diverses sources de financement.

Nous avons 7 questions précises. Les voici :

1. Si on voit plus ou moins clair en ce qui concerne la valeur des points APE, nous ne savons toujours pas si des modifications seront le cas échéant apportées au mécanisme de réduction des cotisations sociales patronales payées à l'ONSS-APL. Oui ou non pourrions-nous continuer à répartir de manière optimale les points APE ?
2. Comment seront déterminés et répartis demain les budgets relatifs aux articles 60 ? Sera-ce toujours, comme c'est le cas jusqu'à la régionalisation, d'un droit de tirage non contraint ? Ou, au contraire, le gouvernement wallon envisage-t-il d'introduire une enveloppe fermée, accompagnée le cas échéant d'un mécanisme de contingentement par CPAS ? Les mêmes questions se posent pour le dispositif de l'article 61.
3. Qu'en est-il d'autres subsides dont bénéficient des CPAS pour leur action sociale comme les subsides pour les SIS (budget global au demeurant déjà orienté à la baisse en fin de législature passée) et les EFT (11 CPAS ont mis en place une telle structure), les aides aux services de médiation et aux centres de référence en médiation de dettes, etc., etc. ? Enveloppes maintenues, indexées ou pas ?
4. Qu'en est-il des subsides et points APE pour des programmes spécifiques dont disposent certains CPAS ? Qu'en est-il, par exemple, des tuteurs énergie, dont tout le monde convient qu'ils font un travail remarquable ? Mais d'autres projets spécifiques sont concernés. Rappelons à cet égard que les décisions des APE plan Marshall sont à échéance au 31 décembre 2014, de sorte qu'outre le volet budgétaire, l'attitude quant au maintien des actions mises en œuvre (tuteur énergie, accompagnement social, ...) et des travailleurs concernés doit, par respect envers ces travailleurs obtenir une réponse en temps utile et en tout cas, la plus rapide possible. Qu'en est-il à ce propos de notre demande de bénéficier de moyens APE temporaires afin d'amortir le choc que constituera pour beaucoup d'entre les CPAS la vague des fins de droits « allocations d'insertion ».
5. Si nous avons compris que des accommodements seront acceptés pour la mise aux normes 2015 des MRS qui ne sont pas encore en ordre, les modalités de ces accommodements doivent encore être précisées. Mais, surtout, nous n'avons aucune idée de l'évolution (quand ?, combien ?) des subsides à l'investissement sans lesquelles les mises aux normes encore à faire ne se feront pas. Par ailleurs les accords de principe en matière de programmation de lits MRS seront-ils confirmés ou pas ?
6. Y aura-t-il des changements en 2015 des normes de financement des MRS existantes ?
7. Enfin une question générale se pose : l'indexation des dispositifs tels que les points APE, le FSAS, etc., sera-t-elle garantie même si le gouvernement fédéral confirme son intention d'un saut d'index en 2015 ?

Monsieur le Ministre-Président, cher Monsieur Magnette, les CPAS sont vraiment inquiets. Ils sont en plus, aujourd'hui, dans une incertitude trop grande pour leur permettre de faire un travail budgétaire sérieux.

Nous ne doutons pas que des réponses rapides nous parviendront à nos légitimes interrogations.

Nous vous remercions d'avance pour votre bonne attention.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, Cher Monsieur Magnette, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Fédération des CPAS,
Claude Emonts, Président
Nathalie Demortier, Anne van der Elst, Philippe Defeyt, vice-présidents



Claude Emonts
Président

Copie de ce courrier est adressée

- *aux Ministres du Gouvernement wallon ;*
- *aux chefs de groupe du Parlement wallon ;*
- *au Président de la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé ;*
- *au Président de la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie ;*
- *au Président de la Commission de l'emploi et de la formation ;*
- *au Président de la Commission du budget et de la fonction publique ;*
- *aux Présidents de partis.*